



# INSCRIPTION STAGES AQUARELLE 2017 - 2018 L'Atelier de la Salamandre

**NOM, Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Cochez les stages choisis**

<b>Le cycle de l'eau et de la lumière : les bases de l'aquarelle.</b>	Lundi 16 octobre 2017 14h00-17h00	50 €	
<b>Souffler le chaud et le froid, dominantes colorées et camaïeux. Aquarelle et couleurs.</b>	Lundi 18 décembre 2017 14h00-17h00	50 €	
<b>Voir flou ou voir net ? Peindre dans le mouillé.</b>	Lundi 5 février 2018 14h00-17h00	50 €	
<b>De l'ombre à la lumière, et la lumière fut ! La délicate question des blancs à l'aquarelle.</b>	Lundi 9 avril 2018 14h00-17h00	50 €	
<b>Expressions libres : l'art du portrait à l'aquarelle.</b>	Lundi 14 mai 2018 14h00-17h00	50 €	
<b>TOTAL</b>			

**Modalités d'inscription et de règlement : règlement par chèque libellé à l'ordre de l'Atelier de la Salamandre.**

**Les stages sont confirmés au plus tard une semaine avant la date prévue.**

*Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de la Salamandre.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez Delphine : 06 64 28 14 97**

# **Conditions générales de vente**

## **Stages Aquarelle**

### **Atelier de la Salamandre**

#### **Article 1**

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement selon le programme et la durée figurant dans le descriptif du stage.

L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient le temps du stage.

#### **Article 2**

##### **Conditions de règlement**

- L'inscription au stage sera validée à réception du paiement de la totalité du ou des stages.

#### **Article 3**

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client et seront placées sous sa seule responsabilité.

- Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
- Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation de stage suite à un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant l'intervenant ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation.\*

*\*Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

#### **Article 4**

##### **Annulation**

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 30 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra 50 % du montant total du ou des stages.
- Si annulation par le client à moins de 15 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant du ou des stages.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.